

vie, à rendre compatibles une productivité accrue et la promotion d'un environnement sain et à assurer l'équité sociale;

18. sont convaincus que l'action concertée visant à combattre la pauvreté, et surtout l'extrême pauvreté, exige une transformation radicale des politiques économiques et sociales. Les efforts visant à relier l'amélioration environnementale et le développement économique doivent tenir compte des responsabilités de chacun, à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale, et prendre en considération le lien étroit qui unit la pauvreté et la détérioration environnementale. Ces efforts seront couronnés de succès dans la mesure où ils résulteront, entre autres, de l'accès à des conditions de vie décentes, de niveaux acceptables d'organisation sociale et de représentation politique et de la participation véritable de la population à la détermination de son propre développement;

19. reconnaissent que la saine gestion du patrimoine environnemental est une condition de base de la croissance économique et du développement durable. Des modèles rétrospectifs et prospectifs doivent être étudiés afin d'évaluer la valeur du patrimoine environnemental et son état de détérioration;

20. admettent qu'il est nécessaire d'ajouter aux mécanismes actuels de surveillance et de réglementation de l'environnement dans la région des dispositions, règles et incitatifs financiers